CHARTE, ENGAGEMENTS ET REGLEMENT INTERIEUR

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

NOTRE VALEUR DE BASE : FAIRE TRAVAILLER LES MEMBRES DU CLUB EN PRIORITÉ

Trouver les bons contacts n'est pas chose facile et rien ne vaut un réseau fonctionnant sur l'échange et la confiance,

Only One vous propose d'entrer au cœur d'une sélection de compétences professionnelles diversifiées offrant un large éventail relationnel, de trouver la compétence dont vous avez besoin parmi ses membres ou par les recommandations de l'un d'entre eux.

LA CHARTE

Le Club a pour vocation de favoriser les échanges entre hommes et femmes d'affaires dans un climat de confiance et de respect.
Notre rôle est de vous mettre en relation pour vous aider à conclure vos contrats !

De votre attitude dépendront la consolidation de votre réseau et le succès de vos affaires ! Il est important de parler à tous, d'écouter les autres membres parler de leur activité pour faire affaire au sein du club.

Les affaires ne se font pas toujours le premier jour donc entretenir ces rencontres vous permettra de mieux vous connaître et d'avancer en confiance. Vous pourrez en parler à votre entourage, recommander un autre membre et inversement.

Le réseau est un espace de création et d'action collective, basé sur le partage et la sincérité :

Les adhérents s'engagent à :

1 Constituer un groupe uni par des liens de solidarité et de réciprocité. Les adhérents s'engagent dans le projet collectif et signent à cet effet la charte du réseau. Ils devront s'approprier les logiques de fonctionnement collectif, accepter et respecter les règles définies collectivement et développer des réflexes coopératifs.

2 Faire connaître les succès obtenus grâce aux relations construites au sein du Club. Cette « transparence » de chacun est l'un des éléments fondamentaux du développement harmonieux du Club pour le plus grand profit de chacun de ses membres.

3 Informer les autres de ce qu'ils recherchent dans le Club (communiquer, faire régulièrement des retours au Club, participer aux soirées et ateliers, visioconférences…etc)

4 Partager les bonnes idées (via la BOITE A IDEE sur le site), recenser les initiatives innovantes portées par les uns et les autres, puis capitaliser les expériences positives et

négatives afin que chacun puisse s'enrichir (les expériences et témoignages pourront être capitalisés dans une base de données)

5 Informer et consulter le réseau dans le cadre d'un appel d'offre

6 Répondre aux sollicitations des autres membres

7 Se rendre visite mutuellement afin de mieux se découvrir et échanger sur les bonnes pratiques.

8 Chaque membre s'engage au respect des droits de chacun des autres membres et à la plus grande discrétion et confidentialité des informations susceptibles d'être portées à sa connaissance dans le cadre du Club

9 Aucun membre du Club ONLY ONE ne pourra représenter ce dernier sans avoir été expressément désigné par le Président ou un membre du CA.

10 Participer à au moins 5 événements dans l'année (soirées ou petits déjeuners ou visio conférences)

11 Faire venir au moins 2 décideurs de leur réseau dans l'année pour leur faire découvrir le club (gratuitement sur les ateliers et à leurs frais sur les soirées).

12 Participer activement à la vie du Club (événements, comité de pilotage), à aider à l'organisation des événements et à l'évolution du Club.

13 Accepter d'être intervenant expert si besoin 1 fois dans l'année pour parler de son activité / secteur d'activité

14 Favoriser la mise en relation entre les membres et relayer les demandes de tous

CONDITIONS D'ADHESION ET REGLEMENT INTERIEUR

1. Adhésion – Acceptation des conditions générales

L'adhésion au Club Only One est ouverte à toute personne physique parrainée par un adhérent du Club. L'ensemble des présentes conditions générales est applicable à tous les adhérents. L'adhésion au Club Only One, et la participation aux activités, implique la totale acceptation des présentes conditions générales et de la charte du club. Les présentes conditions générales entrent en vigueur dès réception par le Club Only One de l'exemplaire signé par l'Adhérent.

2 Durée et renouvellement

L'adhésion est valable un an, à date de facture et renouvelée par tacite reconduction par période de douze (12) mois.

- En cas de non-renouvellement de l'abonnement, chaque membre devra en informer le Club par Lettre recommandée au moins 30 (trente) jours avant la fin du contrat.

- A défaut de notification de non-renouvellement, l'adhésion sera reconduite pour un an par tacite reconduction et l'adhérent devra s'acquitter, dès réception, de la facture de renouvellement d'adhésion au Club Only One.

Une fois l'adhésion résiliée il n'est plus possible d'assister à une quelconque activité du Club Only One sauf à être invité par un autre Adhérent.

3 Cotisation

La cotisation donne accès à tous les événements organisées par le Club Only One pendant la durée de l'adhésion.

Le montant de l'adhésion est payable dès inscription en 1 ou plusieurs échéances, selon le niveau de cotisation choisi.

L'adhérent reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des présentes conditions générales.

4 Résiliation pour faute

Le Club Only One peut, immédiatement, de plein droit, sans aucun remboursement et sans mise en demeure préalable, résilier toute adhésion en cas de :

- manquements répétés aux engagements des membres du club.
- plainte d'un ou plusieurs membres nous informant que l'adhérent ne respecte pas les règles du club et la charte du club.
- non-paiements répétés d'un évènement pour lequel l'adhérent s'est inscrit.
- paiement partiel de son adhésion. (Sans accord préalable).
- comportement de l'adhérent ou de ses invités non conforme à l'ordre public, à la bienséance ou aux bonnes mœurs de l'Adhérent ou ses invités lors des soirées et autres activités du club.

5 Inscription aux activités, paiement et annulation

Toutes les manifestations sont annoncées sur le site www.clubonlyone.com (rubrique prochaine soirée). Charge à chaque membre de se tenir informé régulièrement des dates des évènements.

L'inscription aux activités n'est pas automatique et doit impérativement être faite via le site Internet du club au plus tard 72 heures avant chaque manifestation. Le règlement se fait en ligne.
Les Adhérents reçoivent une confirmation par e-mail de leur inscription. **Chaque invitation est nominative.**
Le Club Only One se réserve la faculté de ne pas accepter toute demande d'inscription parvenant après ce délai.

Les places non utilisées lors d'une soirée ne peuvent en aucun cas être reportées sur une autre soirée ni être cédées à un tiers ou un autre adhérent.
Vous avez la possibilité d'annuler votre présence à la soirée pour laquelle vous vous êtes inscrit(e) sans frais, à condition de le faire dans un délai maximal de 72heures avant l'événement et par email.
Cette annulation ne sera prise en compte qu'a réception d'un email de confirmation d'annulation envoyé par Only One. Au-delà de ce délai et après confirmation de votre inscription la soirée sera facturée en totalité.

6 Demande de places supplémentaires

Les Adhérents ont la possibilité d'inviter une ou plusieurs personnes de leur choix pour une activité, sous réserve de demande préalable à la Direction du Club et d'acceptation de sa part. **Ces invités ne pourront assister à une nouvelle soirée qu'à condition d'avoir adhéré au Club**.

Toute inscription supplémentaire sera soumise à la participation financière demandée pour l'activité.

7 Mise en garde

Le Club Only One rappelle expressément que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et que les boissons alcoolisées sont à consommer avec modération. Le Club Only One décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de problème ou accident lié à une consommation excessive par toute personne présente aux activités.

8 Parrainage

Chaque adhérent peut parrainer un futur membre ou faire découvrir le club à un filleul. La première visite sera facturée au même prix préférentiel que le parrain.

- Si votre invité adhère, vous bénéficierez de 15% de remise sur votre réabonnement.
- Si 2 invités adhèrent*, vous bénéficierez de 25% de réduction sur votre réabonnement.
- Si 3 invités adhèrent* vous bénéficierez de 50% de réduction sur votre réabonnement

*valable sur l'année en cours

9 Responsabilité

La responsabilité du Club Only One ne peut être engagée en réparation de dommages éventuels subis par l'Adhérent.

10 Non-paiement adhésion, soirées.

Conformément à la législation en vigueur, en cas de non-paiement à réception de la facture, il sera appliqué un taux au titre des pénalités de retard et entraînera de plein droit un intérêt de retard égal à 12% sur le solde restant dû.

De même et afin de couvrir les frais de recouvrement, il sera appliqué une clause pénale de 15% sur les sommes impayées.

11 Force majeure

La responsabilité du Club ne pourra être engagée dans le cas où il se trouverait dans l'impossibilité d'exécuter sa prestation en raison d'un cas de force majeure : annulation d'un événement due à un nombre insuffisant de personnes inscrites aux soirées, fermeture d'établissement…

12 Modification des présentes conditions générales

Le Club Only One se réserve la possibilité de modifier son offre de services et les présentes conditions générales à tout moment et unilatéralement. En cas de modification, le Club Only One en informera les Adhérents sur son site.

Fait à :
Le :
En 2 exemplaires originaux

*mention manuscrite « Lu et approuvé »

---	---
Pour le Club	Pour la société membre
Patrick Sinquin (Président)	Nom :
	Cachet de l'entreprise